

Le mariage forcé n'est pas un choc des cultures

La dernière loi contre les violences faites aux femmes adoptée le 9 juillet 2010 a permis de faire avancer la lutte contre le mariage forcé : ordonnance de protection des victimes, interdiction de sortie de territoire étendue aux majeures, renforcement de la répression, rapatriement des victimes ; autant

■ Christine-Sarah JAMA

d'armes pour mener le combat, mais encore faut-il que les concerné-e-s – victimes, familles, et professionnels dont c'est la mission de protéger les victimes – connaissent la loi et s'en emparent.

La lutte contre les violences sexistes exige un travail de prévention suffisamment en amont, en particulier auprès des élèves et des familles, du grand public et des pouvoirs publics. Sur la question des violences faites aux femmes dites issues de l'immigration prime encore le point de vue statistique ou victimaire, trop souvent spectaculaire, voire stigmatisant. Le regard des personnes issues de ces populations et des quartiers concernés reste quant à lui invisible en particulier celui des personnes osant dénoncer ces violences et revendiquer le libre choix amoureux. Au nom de la sacro-sainte préservation de la famille, des

L'association nationale de lutte contre le mariage forcé et le crime dit « d'honneur » Voix de Femmes promeut, par des interventions dans les établissements scolaires, l'égalité filles-garçons dans le libre choix amoureux. La prévention par le biais de créations artistiques permet une prise de distance avec les problématiques abordées, même s'il s'agit de violences.

professionnels protègent insuffisamment les victimes. Ayant peur de stigmatiser ou d'être accusés de néocolonialisme, ils n'osent même pas aborder ces sujets dans l'enceinte de l'école. D'autres considèrent que le mariage forcé, relevant de la culture, s'avère un problème de conflit de civilisation. Au final, la prévention de ces violences est à la croisée de deux luttes essentielles et indissociables : le sexisme et le racisme.

Décréter que les violences faites aux femmes immigrées relèvent exclusivement du choc des cultures, c'est détruire une vision humaniste et universaliste de la culture et de la lutte contre les violences faites aux femmes issues de l'immigration en France. Cette posture renforce également les logiques communautaristes et essentialistes. Il ne s'agit pas d'occulter le contexte culturel dans lequel ces violences sont perpétuées et peuvent perdurer. En effet, lorsque, au sein de certaines populations, la communauté prime sur l'individu, comment le refus d'un mariage forcé d'une jeune fille, même soutenue par ses frères et sœurs ou par un religieux isolé, peut-il être respecté ? Toutefois, préjuger du rapport d'une personne à la liberté ou à l'autre sexe du simple fait de son appartenance à une culture est insuffisant. Ou alors il faudrait admettre que, dans la société française patriarcale, les violences sexistes (inceste, prostitution, harcèlement sexuel au

travail, violences conjugales) étant toujours de coutume, elles font partie intégrante de la culture française. Aurait-on idée d'affirmer que le harcèlement sexuel serait une pratique culturelle bien française, un « droit de cuisine bien de chez nous » ?

Entre l'assimilationnisme (attitude imposant un schéma culturel unique considéré comme supérieur) et le culturalisme (attitude enfermant et assignant les individus dans un cadre culturel considéré comme immuable)¹, il existe une voie intermédiaire que Voix de Femmes, association nationale de lutte contre le mariage forcé et le crime dit « d'honneur », se propose d'illustrer autour de créations artistiques sur la thématique du choix amoureux. L'art permet une prise de distance avec les problématiques abordées, même s'il s'agit de violences. Toute pratique artistique permet la prévention le plus en amont et à une plus large échelle possible en favorisant la solidarité de publics souvent oubliés, les garçons et les familles.

LA REVENDICATION DU LIBRE CHOIX AMOUREUX EXISTE DANS TOUTES LES CULTURES

Au fil des interventions que l'association Voix de Femmes² mène dans les établissements scolaires depuis 2010, l'association a constaté un intérêt des élèves pour le slam et le conte. Ainsi, une lycéenne française d'origine indienne nous a évoqué le texte du groupe Grand Corps malade : « Roméo kiffe Juliette... », tandis qu'un garçon d'origine sénégalaise a cité la légende arabe *Antar et Aba* pour ensuite venir nous confier, à la fin d'une intervention de l'association, ses difficultés à vivre sa rela-

tion amoureuse clandestine avec une jeune fille d'origine berbère marocaine. Des élèves nous ont également parlé de poésie ancienne évoquant l'amour homosexuel. Tandis que d'autres jeunes ainsi que des parents ont souligné l'existence de contes anciens bien moins tragiques que *Les mille et une nuits*.

L'héritage culturel des personnes accueillies à Voix de Femmes regorge de contes, anciens ou plus contemporains, prônant des relations filles-garçons égalitaires, le choix amoureux et le mariage d'amour. « Il n'y a pas que Roméo et Juliette, il existe aussi Heer et Ranjha » a affirmé un couple d'origine pakistanaise, surnommé « Roméo et Juliette » par un professionnel l'ayant orienté vers la permanence de l'association. Qui connaît l'épopée d'Issli et Tisslit, séparés à cause de leur famille et dont les larmes de tristesse ont formé le lac d'Imilchil autour duquel, de nos jours, les célibataires des villages du Haut-Atlas marocain se rencontrent pour trouver eux-mêmes l'âme sœur sans l'intervention de leurs parents ! Il existe aussi *Saga et Nogma, Hizia, Sibel et Mehdi* ! Depuis des siècles et aujourd'hui dans nos quartiers, la question de l'amour se vit et les poètes et poétesses, slameur(e)s et conteurs(-euses) l'écrivent.

Il n'y a pas que Shérazade non plus, serions-nous aussi tentées de répondre à celles et ceux qui croient que la culture arabe se réduit aux mille et un contes tout aussi tragiques que celui de Luigi Da Porto ayant inspiré les amants tragiques de Vérone. Certes, Shérazade reste en vie, mais à quel prix ? Quelle image des hommes véhicule *Les mille et une nuits* ? Les femmes sont-elles obligées de ruser pour échapper à la violence masculine ? D'autres types de relations hommes-femmes et d'autres figures masculines existent. De nombreux hommes aspirent à vivre avec des femmes libres, du moins dans la littérature. Refuser un mariage forcé, tomber amoureux est universel. En parler permet de briser les tabous autour du mariage exogamique et/ou mixte, de l'union libre, hétérosexuelle ou homosexuelle.

LA CULTURE COMME MOYEN DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Depuis sa création en 1998, Voix de Femmes conduit des actions de formation des professionnels et de prévention de cette violence,

■ 1 Beski-Chafiq Chahla, Domigues Clara, *Face aux violences et aux discriminations : accompagner les femmes issues des immigrations, un outil pour analyser et agir*, publications de l'ADRIC (Agence de développement des relations interculturelles pour la citoyenneté), Paris, 2008, p 80.

■ 2 www.association-voixdefemmes.fr (ouverture du site en mai 2011).

dans les établissements scolaires tout particulièrement, et auprès des familles. Notre action n'existerait pas sans l'engagement d'artistes. Ainsi, au début des années 2000, Voix de Femmes présente aux habitants et élèves du quartier de Cergy-Nord (Val-d'Oise) *Les Chaînes de Nora* de Hamida Sobihi et Karagöz et *l'honneur* de Rûsen Yildiz³, toutes premières pièces contemporaines sur le mariage forcé, thématique chère à l'œuvre de Molière.

En 2005, Voix de Femmes coproduit le film *L'été de Noura* réalisé par des jeunes femmes de Cergy-Nord lors d'ateliers d'écriture. En 2008, l'association élabore un recueil de témoignages⁴.

En 2010, l'association décide de continuer son combat en choisissant une autre forme d'écriture : le slam. L'idée résulte du contexte de révolte suivant : Voix de Femmes, comme d'autres associations nationales localisées en banlieue, a constaté qu'elle n'avait pas été auditionnée par la mission parlementaire ayant déposé, le 25 novembre 2009, la proposition de loi contre les violences faites aux femmes, adoptée le 9 juillet 2010. Le motif invoqué : « L'association, étant en banlieue, n'avait pas d'expertise nationale ! » Pourtant, des associations de banlieue ont été et demeurent avant-gardistes en matière de lutte pour les droits des femmes. Face à la proposition de loi abordant le mariage forcé de manière déconnectée de la réalité, l'association décide de donner une réponse culturelle à la confiscation de sa parole. En février 2010, elle sollicite ainsi le slameur Hocine Ben qui écrit le texte *Ne te retourne pas* en urgence et bénévolement, pour sensibiliser les députés et les sénateurs sur le mariage forcé et le crime dit « d'honneur ». Puisque Voix de Femmes est parvenue à convaincre le législateur grâce au slam, pourquoi ne pas espérer, grâce à d'autres pratiques artistiques, changer les rapports

filles-garçons dans le choix amoureux, et le rôle de l'entourage familial dans la perpétuation de ces violences ?

RENDRE VISIBLES LES LUTTES FÉMINISTES DES HABITANTS ISSUES DES QUARTIERS

C'est pour rendre visible la parole des filles, mais aussi de garçons et de parents, engagés dans la lutte contre la violence du mariage forcé et celle du crime dit « d'honneur » que Voix de Femmes met actuellement en place plusieurs ateliers de conte, de slam et de *karagöz* (théâtre d'ombre traditionnel turc). Les personnes de tous âges, sexes et générations participeront à ces ateliers d'écriture et de théâtre. Il en résultera deux nouvelles créations pédagogiques envisagées comme de nouveaux outils de prévention : une anthologie de poésie, *Il n'y a pas que Roméo, Juliette et Shérazade*, et un documentaire, *Si le destin te prends à revers*.

La méthodologie d'intervention de Voix de Femmes en milieu scolaire et auprès des familles s'appuie notamment sur la valorisation des connaissances et des savoirs. Ensuite, l'association intervient plusieurs fois auprès de ces publics. Dès lors la parole se libère plus aisément. Il n'est pas rare que des garçons et des filles, des parents plus encore, nient la réalité du mariage forcé, car ils craignent davantage le risque de stigmatisation de la culture que les conséquences des violences sur les victimes. Il ne suffit pas de leur dire que le mariage forcé n'est pas l'apanage d'une religion ou d'une culture particulière pour déconstruire les représentations des publics sensibilisés. Parler de la réalité du combat individuel mené par les victimes, en le réinscrivant dans l'histoire des luttes féministes d'ici et de là-bas, est plus pertinent. De plus, cela permet aux publics de s'approprier ces avancées féministes dans une perspective universelle. Quel étonnement dans les yeux de garçons du lycée d'enseignement professionnel (LEP) Gourdou-Lessueur de la Varenne-Saint-Hilaire (Val-de-Marne), d'apprendre que le Maroc a élevé l'âge du mariage à 18 ans pour les filles tandis que la France a attendu 2006 pour rétablir cette inégalité hommes/femmes, résurgence du Code napoléonien sexiste de 1804 ?

S'étant exprimés dans le cadre d'un café-philosophie lancé le 8 mars 2011 par le lycée, dans l'actualité du Printemps arabe, ces garçons pourront prolonger leur engagement dans un atelier de conte ou de *karagöz* à la rentrée prochaine ! Des filles du lycée professionnel des métiers d'Enghien-

■ 3 <http://karagoz.free.fr>

■ 4 Voix de Femmes, *Quel choix face à un mariage forcé ?*, éditions InLibroVeritas, 2008, 63 p.

les-Bains (Val d'Oise) ont, quant à elles, préféré réaliser une exposition de dessins sur le mariage forcé, un atelier de slam est également en projet. Un atelier a déjà commencé auprès des femmes hébergées au Foyer international des travailleuses (FIT) de Paris. D'autres ateliers démarreront en septembre sur le quartier de Voix de Femmes. Rûsen Yildiz, montreur d'ombre de *karagöz*, fera inventer et jouer par les parents et les garçons une fin différente à sa pièce tragicomique *La rumeur de Karagöz*, abordant le mariage forcé et le crime dit « d'honneur ». Les participants se retrouveront le 25 novembre 2011, Journée internationale contre les violences faites aux femmes, pour restituer leurs créations à l'occasion du lancement par Voix de Femmes d'une campagne intitulée « Mon cœur m'appartient ».

La parole féministe doit être plus que jamais entendue à l'heure où, en France, on voit actuellement resurgir dans la terminologie des médias le terme *passionnel* à propos de meurtre conjugal, tandis que l'honneur est utilisé pour les violences commises à l'encontre de jeunes filles ou femmes dites immigrées.

Le juriste égyptien See Lama Abu-Odeh dénonce l'instrumentalisation des notions d'honneur ou de passion utilisées par les auteurs de violences sexistes : « La violence faite aux femmes en contexte conjugal peut porter le cachet absolvant de la passion en Occident et de l'honneur en Orient. »⁵ La sociologue indienne Uma Narayan démontre quant à elle que le concept d'identité culturelle est

instrumentalisé et que les résistances de femmes et d'hommes aux violences sexistes sont alors qualifiées de trahisons culturelles. Cette identité exclusive enferme les femmes dans une identité dite culturelle figée. Elle fait peser sur elles une sorte d'interdiction de s'émanciper de « pratiques dites culturelles » sexistes qui les maintient sous domination et perpétue les discriminations et les violences à leur rencontre⁶. Depuis des siècles et des générations, la culture, la tradition ou la religion sont utilisées comme alibi pour contrôler la sexualité des femmes. On ne le répétera jamais assez, l'honneur, la passion, la tradition, la religion, la culture ou la coutume ne peuvent en aucun cas justifier la violence, que ce soit celle du mariage forcé, du crime dit « d'honneur » ou toute autre violence. C'est en tout cas dans cet esprit qu'interviennent les artistes animant les ateliers mis en place par Voix de Femmes.

Fuir sa famille, rompre avec les siens, réinterpréter la « culture » est une révolte invisible mais non moins courageuse. L'anthropologue Françoise Héritier développe une facette importante, et plus méconnue, du concept d'universalité. Elle nous rappelle qu'au regard de la subordination de l'ensemble des femmes dans le monde, c'est-à-dire de la constatation empirique de l'universalité de la domination masculine, il convient de plaider pour une application universelle des droits humains « aux hommes et femmes de la terre entière, quelles que soient leurs croyances actuelles et leur religion, quel que soit le temps que cela prendra, quelles que soient les formes à inventer »⁷. Il serait dramatique de briser les stratégies de résistance de toute une génération de femmes, et de les conduire ainsi à rester victimes de cette violence. Il serait également dommage de briser les changements opérant à l'intérieur des familles, grâce à la révolte des filles, des garçons et de parents qui s'opposent à l'autre parent, ou bien à la famille, voire à la « communauté ». Ce sont ces luttes, au travers de la parole des participants des ateliers, que le documentaire *Si le destin te prend à revers* rendra visibles, luttes souvent étiquetées individuelles ou subjectives, et qui, indéniablement politiques, font et continueront de faire progresser la prévention des violences faites aux femmes, de toutes les femmes.

■ CHRISTINE-SARAH JAMA

Juriste, directrice de l'association

Voix de femmes

<http://www.association-voixdefemmes.fr>

■ 5 Abu-Odeh See Lama. « Comparatively speaking: the "honor" of the East and the "passion" of the "West" ». *Utah Law Review* 1997;(2) p.287-307.

■ 6 Narayan Uma, « Détruire la représentation globale des culture », Dossier 26 WLUML (Women Living Under Muslim Laws), octobre 2005, p 4, article publié à l'origine dans et avec l'autorisation de la revue *SIGNS*, été 2000, 25, 4, Research Library p. 1083.

■ 7 Héritier Françoise, *Masculin/Féminin II : dissoudre la hiérarchie*, Odile Jacob, 2002 p 189-190 citée par Viveros Vígoya Mara, *Domination masculine et perspectives de changement : dénaturer la hiérarchie*, numéro spécial : À plusieurs voix sur *Masculin/Féminin II : dissoudre la hiérarchie*, *Mouvements* n°27/28 mai-juin-juillet-août 2003, p 218.